

Numéro 9 – Septembre 2023

ETHANOL

1- Cours mondiaux de l'éthanol

La récession mondiale pèse toujours significativement sur la demande mondiale de pétrole la première moitié de l'année 2023. Elle entraînait la baisse des cours des produits pétroliers jusqu'en juin 2023, où les pays producteurs de pétrole et membres de l'OPEP décident de baisser drastiquement l'offre disponible de pétrole jusqu'à la fin de l'année 2024 pour s'adapter à cette demande mondiale toujours en berne. Par conséquent, les cours de produits pétroliers se redressent nettement depuis l'été 2023.

2- Aux États-Unis

Comme l'année précédente, la vente d'E-15 tout l'été (de mai à août 2023) a été autorisée pour réduire son prix à la pompe, qui subit une forte inflation, encourageant ainsi l'incorporation d'éthanol issu de maïs. L'E-15 est estimé en moyenne environ 25 cents le gallon moins cher que l'E-10.

La politique d'incorporation des biocarburants et ses obligations d'incorporation dites RFS (Renewable Fuels Standard) s'établit sur trois années à partir de 2023. L'EPA (Environmental Policy Agency – qui encadre la politique d'incorporation) a publié la proposition finale de mandats d'incorporation triennaux en juin 2023.

Désormais, un peu plus de 20,9 milliards de gallons de biocarburants devraient être incorporés en 2023, dont 72 % à base d'éthanol de maïs ; puis 21,5 milliards de gallons en 2024 ; 22,3 milliards de gallons en 2025.

Le respect de l'obligation physique d'incorporation est assurée par l'émission de certificats d'incorporation appelés RIN (Renewable Identification Number). Les raffineurs peuvent incorporer des biocarburants ou acheter ces certificats pour valider leurs obligations d'incorporation. Dans une première version, le RFS proposait d'introduire à partir de 2024 des « e-RIN », c'est-à-dire des crédits de mélange négociable spécifique au biogaz pour les véhicules électriques utilisant de l'électricité renouvelable. Cette idée a finalement été abandonnée, ce mécanisme appliqué à l'électricité renouvelable étant techniquement difficile à mettre en œuvre.

En outre, les dossiers de demandes d'exonérations pour incorporer des biocarburants s'accumulent depuis ces dernières années et certains font l'objet d'affaires judiciaires entre les « Big Corn » (le lobby des producteurs de biocarburants) et les « Big Oil » (le lobby des raffineurs). Il existe des exonérations

d'incorporation accordées aux petits raffineurs (moins de 75 000 barils par jour) qui doivent prouver que se mettre en conformité avec le RFS les met en difficulté économique.

Le gouvernement de Biden n'a encore accordé aucune dérogation aux raffineries, tandis que l'ancien gouvernement de Trump avait accordé 34 exemptions aux raffineurs rien qu'en 2017.

L'EPA applique la méthode qui consiste à refuser ces demandes d'exonérations pour être cohérente avec les décisions de justice rendues ou à suspendre ces demandes en attendant la décision de justice.

A date, l'EPA a rejeté 28 exemptions demandées entre 2021 et 2023 et il n'y a plus aucun volume exonéré depuis 2018, si bien que les raffineurs envisagent une action en justice pour contester ces volumes non exonérés.

3- Au Brésil

Le pays bénéficie d'une récolte record de canne à sucre sur le début de campagne 23/24 tandis que l'offre mondiale de sucre est en berne en raison de mauvaises récoltes dans les autres pays producteurs, tels que l'Inde et la Thaïlande. Les cours mondiaux du sucre se maintiennent ainsi à des niveaux élevés. Par conséquent, le pays privilégie la production de sucre pour les débouchés de la canne à sucre, afin de répondre à la demande mondiale.

Mais l'abondance de la canne à sucre vient tout de même accroître la production d'éthanol à base de canne à sucre. Parallèlement, la forte production de maïs est utilisée de façon croissante pour produire l'éthanol en 2023.

Dans le contexte de reprise sur les cours des produits pétroliers, les taxes fédérales sur l'essence et l'éthanol ont été partiellement rétablies mais l'éthanol devrait rester avantagé par rapport à l'essence avec la création d'une taxe sur le pétrole brut exporté supportée par les pétroliers.

Depuis février 2023, le Brésil a réintroduit une taxe à l'importation sur l'éthanol. Etablie à 16% en 2023, elle est prévue à 18% en 2024. Cette taxe nuit à l'éthanol venu des USA, qui est un gros fournisseur du Brésil.

4- En Inde

L'Inde produit de l'éthanol issu du sucre et incorpore ce produit dans l'essence de façon croissante chaque année, grâce à sa politique nationale visant à atteindre l'E-20 d'ici 2025. Le taux d'incorporation de l'éthanol s'élève en moyenne à 11,3 % en 2023. Néanmoins, la production nationale de sucre pâtit de la sécheresse en 2023, ce qui aura une incidence sur l'éthanol

BIODIESEL

1- Cours des huiles et esters méthyliques de l'Europe

La tendance baissière des cours des huiles végétales sur le marché européen, opérée depuis le conflit en Ukraine au printemps 2022, s'est inversée à l'été 2023. Cette reprise est essentiellement liée à :

- la perspective d'une offre d'huiles végétales réduite en raison de la sécheresse persistante qui sévit dans les zones de production : au Canada et en Australie pour le colza/canola ; aux USA et en Argentine pour le soja ; en Asie du Sud-est pour la palme avec le phénomène El Nino ;
- la forte demande de l'Inde, gros pays consommateur, qui a augmenté sa demande d'huiles comestibles pour se constituer des stocks en prévision de festivités religieuses dans un contexte d'incertitude sur la disponibilité de ces produits.

Cette reprise des cours des huiles végétales se reporte sur les cours des esters méthyliques (EM), qui subissent en plus la reprise des cours du gazole induite par la remontée des cours des produits pétroliers.

2- En Argentine

La sécheresse persistante depuis le début de l'année 2023 affecte profondément la récolte à venir et la production de soja. Les perspectives de baisse des rendements sont spectaculaires. Cependant, cette prévision de baisse de l'offre d'huile de soja et d'EM de soja du pays ne se ressent pas dans les cours, qui restent surtout affectés par la baisse de la consommation domestique liée à un fort contexte inflationniste.

En effet, l'hyperinflation n'est pas maîtrisée : elle devrait dépasser les 110% en 2023. Elle entraîne une dépréciation continue du peso argentin sur le marché des changes, ce qui détériore les ventes de soja et d'huile de soja à l'export, et ce malgré le taux de change préférentiel introduit à la fin de l'année 2022 sur le soja afin de stimuler les exportations.

Par ailleurs, la baisse du taux d'incorporation de biodiesel - passé à 7,5 % depuis octobre 2022 - n'encourage pas la production de biodiesel, qui a chuté de plus 55 % sur le premier semestre 2023. Les exportations ont également décliné (-88 % sur le premier semestre 2023). Elles sont exclusivement tournées vers l'Union européenne, dans le cadre de l'accord commercial de 2019. Mais les taxes à l'exportation élevées rendent le biodiesel argentin moins compétitif vers le marché européen, d'autant

que l'UE s'est retrouvée saturée par le biodiesel venu de Chine.

3- Aux États-Unis

La publication finale de la politique d'incorporation introduite sur 3 années (2023 à 2025) a opéré quelques ajustements, dont notamment l'augmentation des incorporations de biodiesel, qu'il soit du diesel renouvelable issu des huiles hydrotraitées (« Renewable diesel ») ou du biodiesel conventionnel issu des esters méthyliques d'acides gras (« FAME »). Par conséquent, la demande d'huile de soja dans l'incorporation des biocarburants devrait s'accroître, redressant ainsi les cours de l'huile et des esters de soja.

La production de biodiesel à base d'huiles hydrotraitées représente désormais près de 60 % de la production totale de biodiesel au premier semestre 2023, prenant ainsi le dessus sur la part des esters méthyliques d'acides gras.

4- En Asie

Les pays d'Asie du Sud-Est s'appuient sur leurs productions de biodiesel à base d'huile de palme pour soutenir leurs politiques nationales d'incorporation de biocarburants.

En Malaisie, le développement du programme d'augmentation des mandats d'incorporation de biodiesel de 10 % à 20 %, initialement reporté à 2022, n'est toujours pas appliqué en 2023. Il se heurte à des incertitudes de disponibilité de la ressource (manque de main d'œuvre dans les champs, intempéries qui perturbent la chaîne logistique) pour appliquer cet accroissement d'incorporation.

En Indonésie, les mandats d'incorporation passent de 30 % à 35 %. Ce déploiement national est effectif depuis août 2023. Le pays applique des taxes à l'exportation d'huile de palme pour sécuriser ses stocks et la mise en œuvre de cette hausse d'incorporation.

De son côté, la Chine n'a jamais eu de mandat d'incorporation de biodiesel, ni aucune politique nationale de soutien au biodiesel. Pourtant, le pays produit massivement des volumes de FAME, essentiellement à base d'huiles de cuisson usagées de palme, qui sont exclusivement tournées à l'exportation vers le marché de l'Union européenne, très attractif. Selon FranceAgriMer, les importations de l'UE de biodiesel venu de Chine ont explosé depuis 2023 (+ 90 % au premier semestre 2023). En juillet 2023, l'UE décide d'ouvrir une enquête anti-contournement pour répondre à des soupçons de fraudes sur des importations indonésiennes de biodiesel via la Chine et via le Royaume-Uni.